



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 67176

## Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les moyens mis en oeuvre pour les personnes autistes : les familles et l'association régionale Languedoc-Roussillon de « Sésame-Autisme » attirent son attention sur le décalage très important entre les besoins sollicités et reconnus (dossiers retenus en comité régional d'organisation sanitaire et sociale) et les moyens alloués. Dans le Gard et les autres départements de la région Languedoc-Roussillon, un certain nombre d'enfants et d'adultes ne trouvent pas de places dans les institutions existantes. Lors du dernier comité technique régional pour l'autisme de septembre 2001, il est apparu que le coût des opérations s'élevait à 39 928 000 francs dont 37 628 000 francs restant à financer au 1er juillet 2001. Les moyens alloués se montent seulement à 5 050 000 F jusqu'à 2003 ! Dans une telle situation, il est clair que les plans « Autisme », tels qu'ils ont été retenus, ne permettront pas la réalisation de ces projets, sachant de plus que d'autres sont en instance de validation auprès du CROSS. Ces projets répondent cependant à des besoins très urgents, compte tenu des situations de détresse de nombreuses familles. Si cette situation perdure, de nouveaux drames familiaux risquent de se produire. Les familles avaient fondé beaucoup d'espoir dans les plans pluriannuels. Leur déception est à la mesure de leurs attentes insatisfaites. Des solutions d'urgence sont indispensables. Il lui demande quelles sont les intentions et décisions du Gouvernement en faveur des personnes autistes en Languedoc-Roussillon.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Clary](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67176

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 octobre 2001, page 5730